



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/45  
31 octobre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dix-septième réunion  
Montréal, 28 novembre - 2 décembre 2016

**PROPOSITION DE PROJET : FIDJI**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds concernant la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, PNUD et PNUE troisième tranche)



## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de Fidji, le PNUD, en sa qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif à sa 77<sup>e</sup> réunion, une demande de financement concernant le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, troisième tranche<sup>1</sup>), pour un montant total de 112 302 \$US, comprenant 59 850 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 387 \$US pour le PNUD, et 41 650 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 5 415 \$US pour le PNUE. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2020.

### Rapport sur la consommation de HCFC

#### *Consommation de HCFC*

2. Le gouvernement de Fidji a déclaré une consommation de 3,87 tonnes PAO pour 2015, valeur inférieure à la consommation maximale autorisée figurant dans l'Accord signé entre le gouvernement et le Comité exécutif. La consommation de HCFC pour la période 2011-2015 figure au tableau 1 ci-après.

**Tableau 1. Consommation de HCFC à Fidji (données de l'article 7 pour 2011-2015)**

HCFC	2011	2012	2013	2014	2015	Valeur de référence*
<b>Tonnes métriques (tm)</b>						
HCFC-22	262,53	260,84	139,52	121,49	70,03	152,18
HCFC-142b	0,32	0,38	0,00	0,28	0,32	0,62
<b>Total (tm)</b>	<b>262,85</b>	<b>261,22</b>	<b>139,52</b>	<b>121,77</b>	<b>70,35</b>	<b>152,80</b>
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	14,44	14,35	7,67	6,68	3,85	8,37
HCFC-142b	0,02	0,02	0,00	0,02	0,02	0,04
<b>Total (tonnes PAO)</b>	<b>14,46</b>	<b>14,37</b>	<b>7,67</b>	<b>6,70</b>	<b>3,87</b>	<b>8,4</b>

\*Le gouvernement de Fidji a présenté une demande de révision de sa consommation de référence de HCFC à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal

3. La baisse de la consommation de HCFC de 2014 à 2015 est attribuée à la rigueur du système d'octroi de licences et de permis et du système de quotas d'importation des HCFC en place.

#### *Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays*

4. Le gouvernement de Fidji a déclaré des données de consommation de son secteur des HCFC en vertu du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2015, qui sont cohérentes avec les données communiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

5. Fidji a adopté la Loi sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) (1998) et son Règlement (2010), qui prévoient la mise en place d'un système d'octroi de licences et de permis pour toutes les SAO en lien avec la manipulation, l'entreposage, les ventes, les importations et les réexportations, y compris pour les navires battant pavillon étranger. Cinquante et un agents d'exécution de la loi ont reçu une formation sur la surveillance des importations et des exportations de SAO et l'utilisation des identifiants de frigorigène; et deux séries d'identifiants de frigorigène ont été achetées et distribuées au bureau des douanes.

<sup>1</sup> En conformité avec la lettre du 23 septembre 2016 adressée au PNUD en provenance du ministère de l'Environnement de la République de Fidji.

*Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération*

6. Les activités suivantes ont été menées : 296 formateurs et techniciens en entretien ont reçu une formation sur les bonnes pratiques en entretien des appareils de réfrigération et sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes inflammables (c.-à-d., ammoniac, hydrocarbures et dioxyde de carbone), ainsi que du matériel (p. ex., bouteilles de récupération, pistons collecteurs, détecteurs de fuite, balances); le programme de certification des techniciens en réfrigération et en climatisation, qui a été entièrement mis en œuvre, a permis de certifier 1 138 techniciens. Dans le cadre du programme de récupération et de régénération, les petites unités de régénération fournies lors de la tranche précédente ont permis de récupérer et régénérer 130 kilogrammes de HCFC.

7. L'Unité nationale d'ozone (UNO), en consultation avec le ministère des Pêches et les intervenants concernés, a préparé un projet de plan quinquennal qui renferme des lignes directrices et des options concernant la reconversion des appareils de réfrigération dans le secteur des pêches, et d'autres méthodes appuyant ce processus, une fois qu'il sera approuvé.

*Unité de mise en œuvre et de surveillance du projet*

8. La mise en œuvre des activités menées en vertu du PGEH est dirigée par l'UNO, qui est hébergée par le ministère de l'Environnement. Des réunions avec divers intervenants sont tenues en vue d'établir des plans de travail annuels, de surveiller la gestion administrative de l'ensemble du programme et de préparer des rapports périodiques.

Niveau de décaissement

9. En date de septembre 2016, sur le montant de 182 000 \$US approuvé jusqu'ici, 161 073 \$US ont été décaissés (101 173 \$US pour le PNUD et 59 900 \$US pour le PNUE). Le solde, qui s'élève à 20 927 \$US, sera décaissé d'ici la fin décembre 2016 (tableau 2).

**Tableau 2. Rapport financier sur la phase I du PGEH pour Fidji (\$US)**

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	71 800	71 028	37 900	30 145	109 700	101 173
PNUE	47 900	47 900	24 400	12 000	72 300	59 900
<b>Total</b>	119 700	118 928	62 300	42 145	182 000	161 073
<b>Taux de décaissement (%)</b>	99		68		88,5	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH (2007-2020)

10. Les activités suivantes seront mises en œuvre :
- a) Finalisation d'une politique, d'un texte de loi et de normes sur l'introduction de systèmes de réfrigération à faible potentiel de réchauffement global (PRG); diffusion de ces informations aux intervenants locaux (c.-à-d., association des appareils de réfrigération et de climatisation et techniciens en entretien); formation de 90 agents des douanes et d'exécution de la loi sur la réglementation relative aux SAO, l'élimination des HCFC et les techniques d'inspection des HCFC et de l'équipement à base de HCFC, (PNUE) (7 650 \$US);
  - b) Finalisation du programme de formation national; 17 ateliers de formation sur les bonnes pratiques d'entretien, la manipulation des frigorigènes inflammables dans les systèmes de réfrigération et de climatisation et la gestion des HCFC dans le secteur de la réfrigération pour les services maritimes et les pêches à l'intention de 425 techniciens en réfrigération

et en climatisation (PNUE) (24 000 \$US);

- c) Acquisition de deux nouveaux appareils de récupération et de régénération pour le HCFC-22 employé comme frigorigène et les outils d'entretien (p. ex., outils de verrouillage, pompes à vide, manomètres), et formation sur leur utilisation (PNUD) (14 850 \$US);
- d) Finalisation des modalités et procédures de mise en œuvre pour le programme de mesures d'incitation, afin de remplacer les systèmes actuels de réfrigération à base de HCFC-22 qui ne peuvent être reconvertis aux substances de rechange disponibles (c.-à-d., HCFC-32, HC-600, HC-290, ammoniac), détermination des bénéficiaires du programme de mesures d'incitation à l'intention des utilisateurs finaux, et deux ateliers sur la mise en œuvre du programme (PNUD) (25 000 \$US);
- e) Communication et information sur la mise en œuvre du PGEH en vue d'annoncer les calendriers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et climatisation, le système de certification à l'intention des techniciens en réfrigération et climatisation, ainsi que les avantages découlant de l'utilisation de systèmes de réfrigération économes en énergie et à faible PRG; et de diffuser des renseignements sur la manipulation des frigorigènes inflammables aux agents d'exécution de la loi (PNUE) (10 000 \$US);
- f) Poursuite des activités de planification, de mise en œuvre et de surveillance dans le cadre du PGEH (PNUD) (20 000 \$US).

## **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

### **OBSERVATIONS**

#### Rapport sur la consommation de HCFC

11. La consommation de HCFC-22 pour 2011 et 2012 a été supérieure à la valeur de référence, car elle comprenait les ventes en vrac pour les navires battant pavillon étranger. La consommation de HCFC-22 pour l'entretien des appareils de réfrigération de ces navires a été considérée comme une exportation en vertu du Protocole de Montréal et a été assujettie à la politique nationale de 2013.

12. Le point de départ des réductions globales durables de la consommation de HCFC a été révisé à la 73<sup>e</sup> réunion, passant de 8,40 tonnes à 5,77 tonnes PAO. La consommation de HCFC déclarée pour 2015, soit 3,87 tonnes PAO, est inférieure à son point de départ.

13. En conformité avec la décision 73/60 a) ii), Fidji a présenté une demande à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal<sup>2</sup>, en vue de modifier sa consommation de référence pour qu'elle soit cohérente avec sa politique visant à exclure les ventes en vrac de HCFC aux navires battant pavillon étranger. Le Comité avait noté la présentation de l'UNO sur la demande lors de cette réunion, mais en raison de la soumission tardive de la demande et du grand volume d'information à considérer, le Comité avait décidé de reporter l'examen de cette question à sa 58<sup>e</sup> réunion<sup>3</sup>.

14. Le gouvernement de Fidji avait également confirmé, par l'entremise du PNUD, que les questions relatives au système d'octroi de licences et de quotas relevées dans le rapport de vérification présenté à la 73<sup>e</sup> réunion avaient été traitées de manière satisfaisante (c.-à-d., surveillance et enregistrement rigoureux

<sup>2</sup> Kigali, Rwanda, 9 octobre 2016.

<sup>3</sup> Bangkok, Thaïlande, 9 juillet 2017.

des exportations de HCFC vers les navires battant pavillon étranger, dans le cadre de son système d'octroi de licences).

15. Le gouvernement de Fidji avait établi des quotas d'importation de 5,19 tonnes PAO pour 2016 et 2017, en conformité avec son Accord avec le Comité exécutif.

### Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

#### *Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération*

16. En assurant la viabilité du programme de formation des techniciens, l'Université nationale de Fidji applique le programme de formation en entretien des appareils de réfrigération; l'UNO, le secteur de la réfrigération et de la climatisation et la Commission des hautes études élaborent et améliorent ce programme en vue d'inclure des pratiques exemplaires en entretien des appareils de réfrigération dans les programmes universitaires, afin de professionnaliser ce type de service; et le système de certification des techniciens est soutenu.

17. Quant au programme de mesures d'incitation à la reconversion dans le secteur des pêches, le PNUD a expliqué que les activités seront axées sur l'organisation d'ateliers à l'intention de l'association des appareils de réfrigération et de climatisation et des intervenants concernés par les navires de pêche, afin d'explorer les options possibles pour la reconversion et/ou le remplacement des appareils de réfrigération et le renforcement des capacités. Le PNUD s'attend à ce qu'au cours de la troisième tranche, il sera possible de déterminer les bénéficiaires et d'entreprendre la reconversion ou le remplacement des systèmes de réfrigération, dès que la solution technique sera arrêtée. Étant donné que les options à faible PRG pour les navires de pêche ne sont pas actuellement disponibles, l'assistance technique continuera d'établir la meilleure option pour ce secteur.

### Conclusion

18. Le Secrétariat a noté que le système d'octroi de licences et de quotas d'importation continue d'être opérationnel et permettra de réduire la consommation de HCFC, conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal, et que la consommation déclarée de HCFC pour 2015 est déjà 10 pour cent inférieure au point de départ révisé établi dans l'Accord avec le Comité exécutif; et les conditions de la décision 73/60 c) ont été remplies. Les activités du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation sont menées en coordination étroite avec les intervenants; et la durabilité du programme de formation est assurée grâce à la collaboration continue du pays avec l'Université nationale de Fidji, le secteur de la réfrigération et de la climatisation, la Commission des hautes études et l'UNO. Le pays est, par conséquent, sur la bonne voie de se conformer aux mesures de réglementation du Protocole Montréal concernant la réduction de 35 pour cent de la consommation de HCFC, en accord avec l'engagement pris par Fidji lors de la première phase du PGEH.

### **RECOMMANDATION**

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour Fidji; et recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour Fidji, et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2007-2020, avec les coûts d'appui associés aux financements présentés dans le tableau ci-dessous, étant entendu que si Fidji décidait d'aller de l'avant avec les reconversions et les services associés touchant les frigorigènes inflammables et toxiques renfermés dans les appareils de réfrigération et de climatisation initialement conçus pour des substances ininflammables, son gouvernement devrait ainsi assumer toutes les responsabilités et tous les risques correspondants, uniquement en accord avec les normes et protocoles pertinents.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	59 850	5 387	PNUD
b)	Plan gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	41 650	5 415	PNUE

---